



Communiqué de presse

Mise en danger de nos structures de soins éprouvées

Berne, le 21 juin 2016. Licenciements et rétrogradations inutiles: Les médecins-cadres suisses doivent de plus en plus se défendre juridiquement contre des décisions prises par les directions des hôpitaux sur le plan de la politique du personnel. L'Association des Médecins Dirigeants d'Hôpitaux de Suisse (AMDHS) observe cette évolution avec inquiétude. Les personnes qui en font les frais sont les patients, qui perdent des structures de soins éprouvées.

Récemment, des médecins-chefs ont été licenciés à grands fracas par exemple dans les cantons de Bâle-Ville, Berne et des Grisons. Il ne s'agit encore que de cas isolés. Néanmoins, le nombre de litiges juridiques entre la direction médicale et administrative ne cesse d'augmenter dans les hôpitaux. Ces mésententes entre CEO et médecins-cadres reposent non pas sur un manque de compréhension mutuelle, mais plutôt sur un changement structurel qui s'opère au sein des directions des hôpitaux. Les médecins-cadres doivent pratiquer selon des systèmes de rémunération axés sur les résultats et générer les bénéfices budgétés par les directions des hôpitaux. Et s'ils ne suivent pas cette orientation stratégique, ils risquent le licenciement. Or, la mentalité «hire and fire» a de lourdes conséquences, non seulement pour les médecins-cadres, mais aussi pour les patients.

Les médecins-chefs développent un important réseau de spécialistes, médecins de premier recours, de soignants et d'autres services non médicaux au fil des ans. Ce réseau repose sur la confiance. La qualité médicale de l'hôpital est bien souvent étroitement liée au nom des médecins-chefs et médecins-cadres. C'est pourquoi il est impossible de les remplacer du jour au lendemain. Si des licenciements s'imposent, il convient de les préparer avec soin. En licenciant leurs médecins-chef et médecins-cadres à court terme, les directeurs d'hôpitaux détruisent ces structures de soins développées sur des années dans les régions.

C'est pourquoi l'AMDHS soutient activement ses membres en cas de litiges juridiques. Elle comprend par ailleurs que les médecins traitants en tirent les conséquences et ne peuvent collaborer de nouveau avec les hôpitaux concernés qu'une fois la confiance rétablie. L'AMDHS appelle à la sagesse. Les directions et conseils d'administration des hôpitaux doivent avoir plus conscience de leur rôle central dans la préservation de la qualité des soins hospitaliers. Autrement, les médecins-cadres partiront d'eux-mêmes dans les cabinets médicaux, l'industrie et l'administration.

En savoir plus

Karl-Olof Löfblad, président de l'AMDHS, tél. 022 372 70 33
secrétariat AMDHS, tél. 031 330 90 01, e-mail: info@vlss.ch

Association des Médecins Dirigeants d'Hôpitaux de Suisse (AMDHS)

L'AMDHS représente les intérêts des médecins-cadres qui exercent en Suisse. Ses membres sont des médecins-chefs et médecins dirigeants qui endossent la responsabilité spécialisée de certains départements ou services d'hôpitaux publics, où ils traitent des patients en soins hospitaliers ou ambulatoires, le plus souvent à la charge de l'assurance-maladie. Plus d'informations sur www.vlss.ch